

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, soit à la salle du Centre des loisirs Simone-Simard, le lundi 8 avril 2013, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

**Étaient présents :**

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Messieurs les conseillers | Hervé Dubé<br>Renald Côté<br>Sébastien Dubé |
| Mesdames les conseillères | Pâquerette Thériault<br>Kathie Deschamps    |
| Monsieur le maire         | Jean-Pierre Gratton                         |

**Était absente :**

|                       |              |
|-----------------------|--------------|
| Madame la conseillère | Manon Dupont |
|-----------------------|--------------|

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Jean-Pierre Gratton, qui s'assure qu'il y a quorum.

**13.04.074  
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté avec les deux ajouts suivants en affaires nouvelles : compteur d'eau à l'école Notre-Dame-du-Sourire et mandat au procureur pour les arrérages de taxes.

Il est 20 h 05, monsieur le maire Jean-Pierre Gratton fait un exposé de l'état de la situation de la Fabrique et de l'avenir de l'église. Une séance d'information publique sera tenue à cet effet le mercredi 22 mai 2013, à 19 h 30, au Centre des loisirs. Il est 20 h 14 quand monsieur le maire passe au point suivant.

**13.04.075  
LECTURE ET RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
11 MARS 2013**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 mars, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et adopté à l'unanimité de procéder à l'acceptation de ce dernier.

**13.04.076  
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et adopté à l'unanimité de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois de mars 2013 s'élevant à 25 120,22 \$ et des comptes courants s'élevant à 90 540,33 \$, pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 115 660,55 \$.

**13.04.077  
AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE  
MARS 2013**

Il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration et les loisirs pour le mois de mars 2013.

**13.04.078**

**AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS D'AVRIL 2013**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie et les loisirs pour le mois d'avril 2013.

ADM-13-04-001  
V-13-04-001  
L-13-04-001

**13.04.079**

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois de mars 2013.

**ADMINISTRATION**

**13.04.080**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 314-13 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

**ATTENDU** la nouvelle Stratégie québécoise d'économie d'eau potable qui oblige les municipalités à adopter un règlement sur l'utilisation de l'eau potable ;

**ATTENDU QUE** par cette Stratégie, le gouvernement a comme objectif de réduire d'eau moins 20 % la consommation moyenne d'eau par personne pour l'ensemble du Québec et une réduction des pertes d'eau par fuites à au plus 20 % du volume total d'eau produit ;

**ATTENDU QUE** l'atteinte de ces objectifs devrait permettre d'importantes économies d'eau et d'argent pour l'ensemble des municipalités et du gouvernement. Une réduction de 20 % de la consommation totale pourrait représenter sur 20 ans, en incluant les coûts évités, une économie de deux milliards de dollars ;

**ATTENDU QUE** la Stratégie vise à atteindre la cible de réduction de la consommation d'eau le 31 décembre 2016 ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à cet effet par madame la conseillère Kathie Deschamps, lors de la session ordinaire du mardi 10 avril 2012 ;

**ATTENDU QUE** tous les élus déclarent avoir lu le projet de règlement au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil ;

**ATTENDU QUE** les élus renoncent à la lecture du règlement lors de la séance ordinaire du conseil ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et accepté à l'unanimité que le règlement no 314-13 portant sur l'utilisation de l'eau potable et qui fixe les normes d'utilisation de l'eau potable provenant du réseau de distribution de l'eau potable de la municipalité, s'appliquant à l'ensemble du territoire de la municipalité, annexé au présent procès-verbal, est et soit adopté.

**13.04.081**

**PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Épiphane avait signifié son intérêt d'adhérer au projet d'entente intermunicipale en sécurité incendie avec la MRC de Rivière-du-Loup lors de la séance du 5 novembre 2012 (résolution no. 12.11.350) ;

**ATTENDU QUE** cette intention d'adhérer était conditionnelle aux attentes budgétaires de la Municipalité de Saint-Épiphanie ;

**ATTENDU QUE** par la suite, le Service incendie de la Ville de Rivière-du-Loup a approché la Municipalité de Saint-Épiphanie relativement à un projet d'entente similaire ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Épiphanie a donc décidé d'inviter le Service incendie de la Ville de Rivière-du-Loup à venir présenter son projet le 5 février 2012 ;

**ATTENDU QU'**après l'analyse des deux options (MRC de Rivière-du-Loup et Ville de Rivière-du-Loup), l'option de la MRC de Rivière-du-Loup s'avère être la moins coûteuse (82 607 \$ de moins sur cinq ans) ;

**ATTENDU QUE** l'option de la MRC permettra, en théorie, de réduire le budget du Service incendie de la Municipalité de plus de 5 000 \$ par rapport au budget 2013, et ce, à partir de 2014 ;

**ATTENDU QUE** cette réduction du coût provient également du fait qu'il est prévu une entente particulière entre la Municipalité de Saint-Épiphanie et la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger à partir de 2014 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité de confirmer à la MRC de Rivière-du-Loup l'intérêt de la Municipalité de Saint-Épiphanie d'adhérer à l'entente de celle-ci dans la mesure où le budget proposé se réalise et qu'aucune augmentation n'apparaît d'ici la signature du protocole d'entente. La Municipalité devra également conclure une entente avec la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger avant ou en même temps que celle de la MRC de Rivière-du-Loup.

#### **13.04.082**

#### **CHANGEMENT D'ASSUREUR POUR LES ASSURANCES COLLECTIVES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité payera plus de 31 000 \$ en assurances collectives, en 2013, avec l'assureur Desjardins sécurité financière et que celui-ci a augmenté ses tarifs de 6,1 % entre 2012 et 2013 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé à son courtier d'assurances collectives, Ouellette Lévesque et Associés inc, d'effectuer une mise au marché du dossier d'assurances collectives des employés de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** suite à cet exercice, parmi trois compagnies, la Croix-Bleue a fourni la meilleure soumission, pour une couverture similaire, avec une réduction de 42,76 % par rapport au prix de l'assureur actuel ;

**ATTENDU QUE** cette diminution significative ne perdurera pas nécessairement dans les années futures car elle fait partie d'une stratégie marketing à court terme des compagnies d'assurances ;

**ATTENDU QUE** la réduction du coût est tout de même garantie pour une période de 16 mois ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité de mettre fin au contrat d'assurances collectives (# 23195, division 248) de Desjardins sécurité financière, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2013, et de signifier au courtier Ouellette Lévesque et Associés inc. de Rivière-du-Loup, la décision de la Municipalité d'accepter l'offre de la compagnie Croix-Bleue, telle que présentée dans son rapport de mise au marché daté du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il est également résolu de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, à procéder à toutes les démarches administratives requises et à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à ce dossier.

**13.04.083**

**DEMANDE DU CERCLE DES FERMIÈRES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité de permettre au Cercle des fermières de Saint-Épiphane d'utiliser gratuitement le Centre des loisirs Simone-Simard, pour son exposition annuelle en juin, car les membres du Cercle des fermières contribueront gratuitement à la fête des nouveaux bébés, en confectionnant des couvertures pour bébés qui seront insérés dans les paniers de cadeaux.

**13.04.084**

**DEMANDE DU CLUB OPTIMISTE POUR SON 30<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE FONDATION**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande de la part du Club Optimiste de Saint-Épiphane dans le cadre de son 30<sup>e</sup> anniversaire de fondation qui sera souligné par une fête le 5 octobre 2013 ;

**ATTENDU QUE** la demande concerne une commandite pour un vin d'honneur d'environ 125 personnes, la gratuité de location du Centre des loisirs le 5 octobre 2013 et la rédaction d'un mot pour le livre souvenir ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité de rédiger un mot pour le livre souvenir et d'accorder la gratuité de location du Centre des loisirs au Club Optimiste, le 5 octobre 2013. Des frais de conciergerie de 25 \$ seront toutefois facturés.

**13.04.085**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'ACTIVITÉ SUPERCROSS QUÉBEC**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité de ne pas accorder de commandite à l'événement Supercross Québec qui aura lieu le 29 juin 2013 à Saint-Épiphane.

**13.04.086**

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 2013**

**ATTENDU QUE** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai sous la thématique *Tu es formidable ! Le sais-tu ?* afin de reconnaître la valeur humaine de chacun et promouvoir la bonne estime de soi comme facteur de prévention et de protection en lien avec la bonne santé mentale ;

**ATTENDU QU'il** est de l'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- a) en invitant les citoyens à s'approprier les outils qui les sensibiliseront au rôle déterminant de la reconnaissance du potentiel pour soi et pour l'entourage proche comme éloigné ;
- b) qu'il est très important que chaque municipalité du territoire effectue sa proclamation et l'achemine à l'Association canadienne pour la santé mentale, afin de se mobiliser et d'atteindre l'objectif de 75 % de municipalités qui soutiennent cette organisation cette année.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Épiphane proclame, par la présente, la semaine du 6 au 12 mai 2013, Semaine de la santé mentale dans la Municipalité de Saint-Épiphane, et invite tous les citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître ensemble que *Tu es formidable ! Le sais-tu ?* est un moyen pour reconnaître le potentiel de son entourage.

**13.04.087**

**DEMANDE DE LA GRATUITÉ DE LOCATION DU CLUB DE L'ÂGE D'OR**

**ATTENDU QUE** le Club de l'âge d'or de Saint-Épiphane a demandé à la Municipalité une exemption pour sa contribution mensuelle de 135 \$, pour la location du local au

Centre des loisirs, en raison de moyens financiers de plus en plus restreints ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité d'accorder la gratuité du local au Centre des loisirs, au Club de l'âge d'or, à compter du mois d'avril 2013 et ce, uniquement pour la tenue des activités mensuelles régulières. Des frais mensuels de conciergerie de 25 \$ seront toutefois facturés et l'exemption ne s'appliquera pas lors d'activités de financement.

**13.04.088**

**DEMANDE DE COMMANDITE DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE**

**ATTENDU QUE** les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste ont fait une demande de commandite à la Municipalité et désirent changer un peu la formule de la fête de la Saint-Jean-Baptiste ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder la gratuité de location du Centre des loisirs toute la journée et la soirée du dimanche 23 juin 2013 (avec toutefois des frais de conciergerie de 25 \$), une commandite de 125 \$ pour les feux d'artifice, et de demander au chef pompier de s'assurer que le feu de joie soit fait de façon sécuritaire.

**13.04.089**

**CONGRÈS ADMQ 2013**

Il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, à s'inscrire et à participer au congrès annuel de l'ADMQ, du 12 au 14 juin 2013 à Québec, au coût de 460 \$ plus les taxes applicables, et à lui rembourser les frais inhérents à l'hébergement et à ses déplacements.

**13.04.090**

**FORMATION EN LIGNE PG**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité de permettre aux employés de bureaux de s'inscrire au cours en ligne intitulé « Trucs et astuces module Paie et Gestion des immobilisations », organisé par PG Solutions, en avril 2013, au coût de 125 \$, plus les taxes applicables.

**13.04.091**

**PAIEMENT DES HONORAIRES DE LA FIRME ACTUEL-CONSEIL**

**ATTENDU QUE** les honoraires de surveillance de chantier de la nouvelle rue n'avaient pas été prévus dans le mandat des plans et devis ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité de procéder au paiement des honoraires de surveillance de chantier de la firme Actuel-conseil lors de la construction de la nouvelle rue, au coût de 1250 \$, plus les taxes applicables

**13.04.092**

**ACHAT CONJOINT D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LES ENFANTS AVEC L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SOURIRE**

**ATTENDU QU'**un des professeurs d'éducation physique de l'école Notre-Dame-du-Sourire a proposé l'achat conjoint d'équipements sportifs pour les enfants ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité que la Municipalité accepte de défrayer un coût de 95 \$ pour l'achat conjoint d'équipements sportifs, en collaboration avec l'école Notre-Dame-du-Sourire, étant entendu que ces équipements demeureront au Centre des loisirs et y seront entreposés même en dehors de l'année scolaire.

**13.04.093**

**PARTICIPATION AU 8<sup>E</sup> RENDEZ-VOUS SOCIOÉCONOMIQUE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, à s'inscrire et à participer au 8<sup>e</sup> rendez-vous socioéconomique de la MRC de Rivière-du-Loup, le jeudi 18 avril, au coût de 40 \$ et à lui rembourser ses frais de déplacement.

#### **13.04.094**

#### **PARTICIPATION À UN DÎNER-CONFÉRENCE SUR L'OPTIMISATION D'UN OUVRAGE DE CAPTAGE D'EAU POTABLE SOUTERRAINE**

Il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'avoir autorisé le contremaître, monsieur Pierre Fortin, à s'inscrire et à participer à un dîner conférence portant sur l'optimisation de l'exploitation et de l'entretien d'un ouvrage de captage d'eau potable souterraine, organisée par la firme MissionHGE inc., au coût de 50 \$, le mardi 5 mars 2013 à l'Isle-Verte, et à lui rembourser ses frais de déplacement.

#### **INCENDIE**

#### **13.04.095**

#### **RAPPORT MENSUEL DU MOIS DE MARS**

Monsieur Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, remet aux membres du conseil une copie du rapport mensuel d'incendie du mois de mars 2013.

#### **LOISIRS**

#### **13.04.096**

#### **ADHÉSION À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIRS ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT**

**ATTENDU QUE** l'adhésion à l'Unité régionale de loisirs et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS) permet à la Municipalité de bénéficier de plusieurs centaines de dollars de subvention pour des activités de loisir ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité d'adhérer à l'Unité régionale de loisirs et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS), pour l'année 2013-2014, au coût de 100 \$.

#### **13.04.097**

#### **ADHÉSION AU PROJET URLs – AMÉLIORER L'OFFRE EN LOISIR AUX ÂINÉS**

**ATTENDU QUE** la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent et l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent ont conclu une entente pour soutenir les municipalités du Bas-Saint-Laurent dans leurs efforts pour améliorer l'offre en loisir aux aînés ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Épiphane a été ciblée pour expérimenter une entente de collaboration visant l'amélioration de l'offre en loisir aux aînés ;

**ATTENDU QUE** le loisir est un excellent remède à l'exclusion et favorise un vieillissement actif répondant ainsi à des besoins spécifiques et qu'il est important d'y répondre pour l'avenir ;

**ATTENDU QU'**un soutien technique et financier non récurrent est offert par l'URLS à la Municipalité de Saint-Épiphane pour la création d'une Table d'harmonisation réunissant des organisations du milieu et la création d'activités favorisant la socialisation et le divertissement des personnes âgées de plus de 50 ans en après-midi la semaine ;

**ATTENDU QU'**une subvention de 2500 \$ est disponible pour ce projet en 2013-2014 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Renald Côté et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'avoir signé une entente de collaboration avec l'URLS et mandate monsieur le maire Jean-Pierre Gratton, pour représenter le conseil à

la Table d'harmonisation. De même, le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **13.04.098**

#### **ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS EN LOSIRS MUNICIPAUX DU BAS-SAINT-LAURENT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité de permettre à l'agente en projet loisir/famille, madame Diane Bossé, d'adhérer à l'Association des travailleurs en loisirs municipaux du Bas-Saint-Laurent, pour l'année 2013, au coût de 80 \$.

#### **13.04.099**

#### **FÊTE DES NOUVEAUX BÉBÉS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu 7 inscriptions de nouveaux bébés 2012 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité de fixer la date de la fête des nouveaux bébés 2012, le samedi 18 mai 2013, et d'octroyer 7 bons d'achat local, d'une valeur de 50 \$ chacun, pour un montant total de 350 \$, à insérer dans le panier de cadeaux qui sera distribué par le Comité sur la Politique familiale.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

##### **13.04.100**

##### **INSTALLATION D'UN COMPTEUR D'EAU À L'ÉCOLE NOTRE-DAME – DU-SOURIRE**

**ATTENDU QU'**à l'été 2011, la Commission scolaire a débranché le compteur d'eau de la Municipalité installé à l'école Notre-Dame-du-Sourire sans aviser la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité n'avait pas réagi étant donné que la Commission scolaire avait installé un nouveau compteur dont il était possible de prendre la lecture ;

**ATTENDU QUE** le nouveau compteur d'eau électronique de la Commission scolaire n'a pas été calibré adéquatement et qu'il n'est apparemment pas possible de récupérer les données ;

**ATTENDU QUE** les dernières données de consommation d'eau que la Municipalité a récupérées ne semblent pas les mêmes que celles de la Commission scolaire puisque celle-ci ne dispose plus d'aucunes données pour la dernière année ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité vient d'adopter un règlement sur l'utilisation de l'eau potable ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité se doit de gérer adéquatement son réseau d'aqueduc et ses compteurs d'eau à des fins d'équité envers tous les utilisateurs ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité ce qui suit :

- réinstaller le compteur d'eau de la Municipalité au même endroit qu'il était avant que la Commission scolaire ne l'enlève et ce, au plus tard à la fin du mois d'avril 2013 ;
- les frais de désinstallation du compteur d'eau de la Commission scolaire seront à la charge de celle-ci et lui seront donc facturés ;
- La Commission scolaire pourra toujours réinstaller son compteur d'eau en ligne avec celui de la Municipalité mais tous les frais engendrés par cette décision seront à la charge de la Commission scolaire et l'installation devra être faite en présence du contremaître de la Municipalité ;
- remettre à la Commission scolaire une copie du règlement sur l'utilisation de l'eau potable de la Municipalité de Saint-Épiphane.

**13.04.101**

**MANDAT AU PROCUREUR DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES ARRÉRAGES DE TAXES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a fait parvenir une lettre à plusieurs contribuables qui ont un ou des retards de paiement dans leurs comptes de taxes ;

**ATTENDU QUE** plusieurs contribuables sont encore en défaut de paiement malgré l'échéance fixée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité de mandater la firme Moreau avocats inc. de procéder au suivi de tous les dossiers de contribuables que lui confiera le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, dans le but d'obtenir les paiements en retard.

**13.04.102**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 21 h 08.

**13.04.103**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par madame la conseillère Kathie Deschamps et acceptée à l'unanimité à 21 h 25.

---

Jean-Pierre Gratton, maire

---

Nicolas Dionne, directeur général  
et secrétaire-trésorier